

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 3 novembre 2014 à 19.30 heures au deuxième étage du centre communautaire du 18 Principale nord à Montcerf-Lytton.

Sont présents ; Madame Christianne Cloutier, Messieurs Michel Dénommé, Serge Lafontaine, Claude Desjardins, Ward O'Connor et Réjean Lafond.

Autres présences ; Réjean Côté, Marc Emond, Réjean Aubé, Daniel Langevin, Pierre Gauthier et René Côté.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures.
Monsieur Alain Fortin, maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous. Madame Liliane Crytes exerce les fonctions de secrétaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

2014-11-174

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Claude Desjardins propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2014-11-175

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 6 OCTOBRE 2014

Monsieur Michel Dénommé propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 6 Octobre tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2014-11-176

ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE

Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Salaires payés par dépôt direct; périodes du 1^{er} au 26 octobre 2014 pour un montant de 15 063.27 \$

Comptes fournisseurs à payer pour un montant de 62 762.54\$

Comptes fournisseurs payés durant le mois pour un montant de 23 833.20\$

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,
Secrétaire, trésorière/directrice générale

Adoptée à l'unanimité

2014-11-177

APPUI; MUNICIPALITÉ DE STE-THÉRÈSE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ste-Thérèse désire inviter la fondation rue principale afin d'obtenir toute l'information pertinente sur leur programme de support technique et financier concernant l'embellissement de leur village;

CONSIDÉRANT QUE la fondation charge la somme de 500 \$ pour venir présenter leurs services;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ste-Thérèse demande aux municipalités leur intérêt dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE la facture de 500 \$ serait défrayée par les municipalités participantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Dénomme et il est résolu d'aviser la municipalité de Ste-Thérèse de la Gatineau de notre intention d'y participer.

Adoptée à l'unanimité

2014-11-178

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER;
ÉQUIPE DE BÉNÉVOLES HAUTE-GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de bénévoles de la Haute-Gatineau offre un service de transport d'accompagnement pour des raisons médicales depuis 32 ans aux personnes de tous âges, démunies, n'ayant aucun moyen de déplacement;

CONSIDÉRANT QUE durant la période d'avril 2013 à mars 2014, cent vingt et un (121) transports ont été faits pour des gens de notre municipalité et pour la période d'avril 2014 à septembre 2014, quatre-vingt-onze (91) transports ont été faits.

CONSIDÉRANT QUE le conseil est conscient que ce service est très apprécié;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe des bénévoles demande un soutien financier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'accorder la somme de 250 \$ à l'équipe des bénévoles de la Haute-Gatineau. Ce montant sera versé lors du prochain budget en 2015

Adoptée à l'unanimité

2014-11-179

PUBLICITÉ RADIO CHGA FM.

CONSIDÉRANT QUE la radio CHGA FM nous propose de renouveler notre forfait avec la radio;

CONSIDÉRANT QUE la radio nous offre un forfait clé en main pour un montant de 1,365 \$ qui inclut des chroniques sur les attraits touristiques, six (6) souhaits des fêtes, vingt-cinq (25) banques de publicités avec (93) productions, dix (10) avis publics à raison de 4 fois par jour 3 jours, dix (10) annonces des événements de la municipalité à raison 4 fois par jour sur 7 jours, une entrevue de 10 minutes annuellement et un bandeau publicitaire sur leur nouveau site Web avec le lien de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu d'accepter la proposition publicitaire « clé en main » de la radio communautaire CHGA pour un montant de 1,435 \$ plus taxes pour l'année 2015.

Adoptée à l'unanimité

2014-11-180

DEMANDE A HYDRO-QUÉBEC; REPORTÉE

Adoptée à l'unanimité

2014-11-181

DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC/ CONJOINTE BARRAGE MERCIER

CONSIDÉRANT QUE le barrage Mercier est le seul endroit dans la partie nord pour une traverse de motoneiges et de VTT;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire développer le corridor de sentier pour se rattacher au secteur Baskatong et autres municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le développement touristique de notre municipalité dépend en partie de ces secteurs d'activités;

CONSIDÉRANT QUE lors de la présentation du projet de centrale Mercier aux audiences publiques à Grand-Remous, les gens avaient été informés qu'il y aurait un passage pour ce genre de véhicules;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Montcerf-Lytton et Grand-Remous désirent demander conjointement à Hydro-Québec l'autorisation pour un droit de passage sur le barrage Mercier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu de demander à Hydro-Québec un droit de passage sur la centrale Mercier.

Adoptée à l'unanimité

2014-11-182

INVITATION À UNE ÉTUDE DE FUSION :
GRAND-REMOUS/MONTCERF-LYTTON/BOIS-FRANC

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Montcerf-Lytton et de Bois-Franc ont déposé une demande d'étude de regroupement au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire en juillet dernier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grand-Remous dans une résolution en date du 2 septembre 2014, invite notre municipalité et celle de Bois-Franc à demander au MAMROT de faire une étude de fusion des trois municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Dénomme et résolu unanimement de répondre au conseil municipal de Grand-Remous que nous désirons attendre les résultats de l'étude avec Bois-Franc.

Adoptée à l'unanimité

2014-11-183

ÉTUDE POUR LA MISE EN COMMUN DES SERVICES DE SÉCURITÉ
INCENDIES

CONSIDÉRANT QUE les élus de la MRC Vallée-de-la-Gatineau lors d'une rencontre les 7 et 8 octobre 2014, les élus de la M.R.C. ont fait part de leur intérêt pour participer aux travaux de la mise en commun des services de sécurité incendies sur le territoire de la M.R.C.;

CONSIDÉRANT QUE lors de ces rencontres, un diagnostic préliminaire a été établi à l'aide d'un questionnaire rempli par les maires;

CONSIDÉRANT QUE ces questionnaires abordaient les grands thèmes de la gestion d'une gestion d'un service de sécurité incendie, notamment, la prévention des incendies, l'intervention lors d'évènement, les ressources

matérielles et humaines, la gestion administrative et enfin l'implantation et la fourniture de service.

CONSIDÉRANT QU'une fois rempli ce questionnaire à permis d'identifier neuf municipalités de la M.R.C. ayant des problématiques partagés;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité est identifiée ayant une problématique;

CONSIDÉRANT QUE le ministère nous propose de trouver une ou des solutions communes à cette problématique;

CONSIDÉRANT QUE le mandat proposé par le Ministère est de concevoir un ou des modèle de gestion permettant de répondre adéquatement aux problèmes posés par la prévention des incendies (notamment le règlement et son application), pour toutes les catégories de risques présents sur le territoire de la MRC, ainsi que la gestion administrative des services de sécurité incendie (plus particulièrement le suivi de la formation des pompiers et du schéma);

CONSIDÉRANT QUE le ministère nous propose de constituer un premier groupe de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Lafond et il est résolu d'informer le ministère de la Sécurité publique de notre intention de participer à ce groupe de travail.

Adoptée à l'unanimité

2014-11-184

ADHÉSION À UN ACHAT REGROUPÉ - SOLUTION UMQ – POUR L'OBTENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN MATIÈRE D'ASSURANCE COLLECTIVE POUR LES EMPLOYÉS

Attendu que conformément au Code municipal du Québec, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé un appel d'offres public pour obtenir les services d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés de municipalités et d'organismes municipaux regroupés au sein de l'UMQ;

Attendu que Mallette actuaires inc. s'est vu octroyer le contrat pour les services professionnels d'un consultant requis par l'UMQ;

Attendu que le taux de commission prévu au contrat octroyé par l'UMQ à Mallette actuaires inc. est de 0,8 %;

Attendu que la Municipalité de Montcerf-Lytton souhaite maintenant adhérer à la solution des regroupements de l'UMQ et retenir les services de Mallette actuaires inc.;

Attendu que selon l'estimation de la MRC, résolution 2014-R-AG347, la valeur du mandat à consentir à Mallette actuaires inc. s'avère inférieure à 25 000 \$ pour la durée maximale du mandat, soit cinq ans (taxes incluses);

Attendu que la municipalité de Montcerf-Lytton déclare qu'aucun autre mandat concernant un consultant ou un gestionnaire pour son régime d'assurance collective n'est actuellement en vigueur ou ne le sera à compter du début du mandat à Mallette actuaires inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu unanimement:

- QUE Le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récépissé au long;
- QUE la Municipalité de Montcerf-Lytton confirme son adhésion à la solution des regroupements de l'UMQ pour obtenir auprès de Mallette actuaire inc. des services professionnels en matière d'assurance collective pour ses employés, au taux de commission de 0,8 %;
- QUE l'adhésion au regroupement - Solution UMQ sera de cinq ans;
- QUE la municipalité de Montcerf-Lytton mandate l'UMQ pour agir à titre de délégué pour le lancement d'un appel d'offres public, pour l'octroi éventuel d'un contrat d'assurance collective pour ses employés de même que pour son renouvellement ainsi que l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;
- QUE la municipalité de Montcerf-Lytton s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1 % des primes totales versées par la municipalité durant le contrat ainsi que les frais rattachés à la parution de l'appel d'offres et à l'ouverture des soumissions, estimés à 500 \$ (répartis entre les municipalités et organismes participants);
- QUE la municipalité de Montcerf-Lytton s'engage à respecter les clauses et conditions dudit contrat avec l'assureur à qui sera octroyé le contrat, comme si elle avait contracté directement avec lui.

Adoptée à l'unanimité

2014-11-185

DEMANDE DU COMITÉ DES CITOYENS POUR LOCAL

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif du comité des citoyens de Montcerf-Lytton a déposé une demande au conseil municipal afin d'obtenir un local dans l'ancienne partie de l'appartement du concierge pour mettre tous leurs documents et autres articles au même endroit ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de laisser gratuitement un local au comité des citoyens de Montcerf-Lytton en haut du centre municipal aussi longtemps que le conseil n'aura pas besoin de celui-ci.

La conseillère Christianne Cloutier demande d'inscrire au procès-verbal qu'elle se retire de cette décision, car elle est présidente du comité des citoyens.

Adoptée à l'unanimité

2014-11-186

TRAVAUX À L'ANCIEN PAVILLON DES PATINEURS

Proposé par le conseiller Réjean Lafond et il est résolu de mandater la firme B.L. électrique de Maniwaki pour des travaux à l'ancien pavillon des patineurs qui est utilisé maintenant par le service de déneigement. Il est entendu que le montant des dépenses est estimé entre 1500\$ et 2000\$.

Adoptée à l'unanimité

2014-11-187

FORMATION POUR LA BIBLIOTHÉCAIRE

Proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'autoriser la bibliothécaire Angèle Lacaille à assister à la formation « Rendez-vous numérique » donnée par le réseau Biblio Outaouais qui aura lieu à Gatineau le 18 novembre prochain.

Il est entendu que les frais reliés à ses déplacements lui seront remboursés.

Adoptée à l'unanimité

2014-11-188

APPUI À MONSIEUR HENRI COTÉ; ACHAT DE TERRAIN DU M.R.N.

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Henri Côté a fait une demande auprès du ministère des richesses naturelles pour obtenir une partie du terrain adjacent au sien #3 318983 afin d'obtenir une superficie plus grande;

CONSIDÉRANT QUE le terrain demandé d'une superficie de 600 mètres carrés est trop petit pour respecter nos règlements de construction, donc le ministère ne peut le vendre à d'autres personnes que les propriétaires adjacents;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain adjacent au chemin public # 4 du barrage Mercier

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne contrevient pas à nos règlements municipaux;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur Réjean Lafond et il est résolu d'appuyer Monsieur Henri Côté dans sa demande pour l'obtention d'un terrain d'une grandeur de 600 mètres carrés pour un complément d'établissement à son terrain # 3 318983.

Adoptée à l'unanimité

2014-11-189

DEMANDE RÉMY CRITES

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Rémy possède un lot # 3 320076;

CONSIDÉRANT QUE pour se rendre à son lot, celui-ci utilise le terrain de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Crites demande à la municipalité un droit de passage notarié pour se rendre à son lot;

CONSIDÉRANT QU'il y a un droit de passage depuis plusieurs années et que le conseil ne voit pas l'obligation d'accorder ce droit par un acte notarié;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Dénommé et il est résolu de répondre à Monsieur Crites que la municipalité ne désire pas officialisé par contrat notarié le droit de passage.

Adoptée à l'unanimité

2014-11-190

BORNE SÈCHE EGAN-SUD

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Egan-Sud nous a fait une demande de partenariat pour l'utilisation d'une borne sèche sur le chemin de Montcerf;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà un point d'eau sur ce chemin et prévoit installer une borne sèche l'an prochain;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Egan-Sud propose de payer la moitié des frais d'installation et d'entretien

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu de signer une entente avec la municipalité d'Egan-Sud pour l'installation et l'entretien d'une borne sèche sur le chemin de Montcerf près du lac Amable.

Adoptée à l'unanimité

2014-11-191

APPEL D'OFFRES POUR EMPLOYÉ POUR LA PATINOIRE

Proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu de lancer un appel d'offres dans la municipalité par circulaire pour un employé pour le déneigement et l'entretien de la patinoire. Il est entendu que le salaire horaire sera de 11.00 \$ et 35 heures semaine.

Adoptée à l'unanimité

Note; Monsieur le maire a déposé son discours traitant du bilan financier 2013, de la situation financière de l'année en cours par rapport au budget, les réalisations 2014, les orientations générales pour l'année 2015, la liste des contrats de plus de 25,000 \$ en 2014, de la rémunération des membres du conseil municipal, de l'adoption du budget 2015 et des vœux des Fêtes.

2014-11-192

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20.55 heures, Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Alain Fortin
Maire

Liliane Crytes,
Directrice, générale/sec.trés.